

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2021

Suite à la convocation du 5 mars 2021, les membres du conseil municipal de Marcilly sur Seine se sont réunis le 17 mars 2021 à 20 heures à la salle des fêtes sous la présidence de son maire, Benoît Bassac.

Présents : Benoît Bassac, Éric Bourgeois, Dominique Nollez, Denis Hébrard, Bernard Pléau, Albert Desvéronnières, Dominique Barrault, Céline Contaut, Brigitte Roy, Isabelle Studer, Cécile Perrin, Miguel Ballot, Dominique Flory-Ballot, Pascal Doyen.

Absente excusée : Mélanie Lacomme.

Secrétaire de séance : Dominique Flory-Ballot.

L'ordre du jour était :

0. Présentation du SAGE de la Bassée-Voulzie par Monsieur Damien Courbil.
1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
2. Election du Président de séance pour le Compte Administratif.
3. Présentation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020.
4. Présentation du Budget Primitif 2021.
5. Non transfert de la compétence PLU à la CCSSOM.
6. Création du poste Agent Technique dans le cadre du PEC.
7. Changement de dénomination d'adresse.
8. Avenant à la convention Véloroute.
9. Affaires diverses et informations.

0/ Présentation du SAGE de la Bassée-Voulzie par Monsieur Damien Courbil, animateur du SAGE.

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux – SAGE – de la Bassée-Voulzie est une instance de concertation dont la structure porteuse est le SDDEA (Syndicat départemental des eaux de l'Aube). Avec l'ensemble des acteurs concernés il a vocation à définir les futures politiques sur la ressource en eau. Coût : 40 centimes par habitant pris en charge à 50 % par la CCSSOM.

Point 1/ Approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé par 13 voix pour et 1 contre.

Point 2/ Élection du président de séance qui présidera le débat sur le compte administratif 2020.

Le maire ne pouvant participer aux débats ni au vote du compte administratif. Le conseil a élu à l'unanimité en tant que présidente de séance pour cette partie du conseil qui traite du compte administratif 2020, Brigitte Roy.

Point 3/Présentation du compte de gestion et vote du compte administratif.

Le compte de gestion 2020 (recettes et dépenses en fonctionnement et en investissement) est la comptabilité tenue pour la commune par le trésorier. Le compte administratif 2020 (recettes et dépenses en fonctionnement et en investissement) est la comptabilité tenue par la mairie. Les deux comptes doivent présenter le même résultat, ce qui est le cas.

Benoît Bassac présente le compte de gestion puis sort et la présidente de séance prend le relais pour présenter le compte administratif et faire voter. Vote à l'unanimité.

Point 4/ Présentation du budget primitif 2021.

Le budget primitif 2021 est présenté par Benoît Bassac ; c'est la prévision des recettes et dépenses de l'année en investissement et en fonctionnement. Les marges de manœuvre sont faibles mais les orientations et/ou priorités du conseil sont dans l'ensemble prises en compte.

Ainsi, les principales dépenses (investissement et fonctionnement) suivantes sont prévues au budget primitif 2021.

- plantation de 400 peupliers sur la commune, (plage et Voyons)
- déménagement de l'agence postale communale,
- entretien des bâtiments communaux,
- entretien de la voirie,
- accessibilité aux handicapés,
- columbarium,
- Plan local d'urbanisme.

La gestion des dépenses 2021 devra cependant être serrée si l'on veut à nouveau dégager des marges de manœuvre en fin d'année.

Vote pour l'investissement : à l'unanimité. Vote pour le fonctionnement : à l'unanimité

Budget primitif 2021. (BP)

Dépenses d'investissement :

BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021
108 192,00€	67 556,39€	85 350,00€	24 459,32€	70 375,81€

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	BP 2019	Réal. 2019	BP 2020	Réal. 2020	BP 2021
Charges à caractère général	96 174,00€	91 010,65€	105 967,00€	101 466,98€	101 464,33€
Charges de personnel	140 900,00€	135 989,40€	125 750,00€	125 673,19€	112 250,00€
Atténuation de produit	14 968,00€	14 968,00€	14 932,00€	14 919,00€	14 932,00€
Virement à l'investissement	0,00€	0,00€	5 000,00€	0,00€	0,00€
Autres charges courantes	27 600,00€	25 314,68€	34 100,00€	32 763,09€	40 800,00€
Charges financières	1 422,00€	1 421,78€	1 292,00€	1 291,73€	1 160,00€
Opération d'ordre	49 000,00€	74 392,76€	0,00€	0,00€	490,00€
TOTAL GÉNÉRAL	330 064,00€	343 097,27€	287 041,00€	276 113,99€	271 096,33€

Le budget est consultable en mairie.

Point 5/ Non transfert de la compétence du PLU à la CCSSOM.

Déjà voté précédemment par le Conseil et représenté ce jour au Conseil pour une histoire de date. Vote : 13 pour et 1 abstention.

Point 6/ Création d'un poste d'agent technique dans le cadre du PEC (Parcours emploi compétences).

L'emploi en CDD de Killian PAPON aux services techniques dans le cadre du Parcours emploi compétences, en l'absence de Dominique DUPONT en arrêt maladie. La charge salariale de cette embauche est supportée à 80% par l'État. Par ailleurs, le salaire brut de Dominique Dupont est couvert à 100% par l'assurance de la commune. De fait, il n'y aura pas de surcote au budget de fonctionnement. Vote à l'unanimité.

Point 7/ Changement de dénomination d'adresse.

Les deux logements communaux sur la Place des Marcilly de France ont des adresses postales différentes. L'un est au 1 Place de Marcilly de France, l'autre est au 2 rue du Fossé de Braux. Il est proposé que les deux logements dont les entrées sont situées sur la Place portent respectivement les numéros 1 et 2 place des Marcilly de France. Vote à l'unanimité.

Point 8/ Avenant à la convention de la véloroute.

Il s'agit de mettre à jour l'annexe 4 et l'annexe 5 de la « convention d'investissement et de fonctionnement pour l'aménagement de la Véloroute du canal de la Haute Seine, d'une aire de repos et d'une aire de stationnement sur la commune de Marcilly sur Seine signée le 28 janvier 2019 entre la commune et le département ». Les deux annexes concernent les détails des équipements de l'aire de repos d'une part et le plan d'aménagement de l'aire de repos et de l'aire de stationnement d'autre part, la localisation des équipements ayant été redéfinie en concertation avec la commune lors de la précédente mandature. Vote à l'unanimité.

Miguel Ballot quitte la séance à 22 heures pour des raisons de santé.

Point 9 : affaires diverses et informations.

- Label village fleuri 3 fleurs présenté par Cécile Perrin. Coût : 90 € par an sinon il faut retirer les panneaux. 60 contraintes. Vote : 4 pour – 2 abstentions – 7 contre.

- Analyse de l'eau courante. Une procédure juridique de l'UE est engagée contre la France concernant la qualité de l'eau, entre autres sur les communes de Marcilly sur Seine et de Saron sur Aube. Ce problème récurrent sera donc pris en compte par la CCSSOM, compétente en matière d'eau potable. En attendant, il est nécessaire de rappeler que « l'eau ne doit pas être consommée par les nourrissons et les femmes enceintes » Source ARS.

- Chasse aux œufs de Pâques. La chasse aux œufs se déroulera comme prévue le lundi de Pâques, sauf contre ordre de la préfecture. Le rassemblement se fera sur le site de la plage à 11h00, Le port du masque et les mesures barrières seront respectées.

- Les horaires de l'aire de jeux pour enfants sont maintenus à l'unanimité ; c'est-à-dire de 9 h à 21 h l'été et de 10 h à 18 h l'hiver.

- Assemblée générale du club nautique de Marcilly : en attente d'une convention entre le club, la CCSSOM et la commune (le terrain appartenant à la commune et le bâtiment à la CCSSOM). Les dépenses sont de 19 k€ et les recettes de 25 k€. Les dépenses fixes payées par la Mairie sont approximativement de 2.7374 € (hors impôts locaux et fonciers et hors assurance multirisque) et les dépenses totales ont été de 4.150 €. 26 adhérents au club et plus de 600 inscriptions à la journée (descente d'Anglure à Marcilly) ont été recensés en 2020.

- Point sur la vente de la maison des associations et de l'agence postale communale par Éric Bourgeois : en attente d'un RDV chez le notaire prochainement.

- Point sur les déménagements par Éric Bourgeois. L'ex local du canoé kayak est déménagé et réinstallé dans la maison jaune, route de Romilly. La maison des associations est déménagée et réinstallée dans les locaux techniques. Les archives de la mairie sont déménagées et réinstallées dans les locaux techniques. Il reste encore les archives de Musi-Seine appartenant à feu Mimi Lorenzini.

- Point sur le dépôt de pains présenté par Éric Bourgeois: La mairie a demandé à madame Garnesson de proposer des horaires tenant compte du futur dépôt de pain. Actuellement à 18h par semaine, le conseil accepte le principe de trois heures supplémentaires par semaine par 13 voix pour et 2 abstentions, les horaires seraient du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et le mercredi après-midi. Une réflexion est en cours pour proposer du pain le mercredi également.

- Point sur la plantation des peupliers par Éric Bourgeois : Sur les Voyons et la plage la plantation se fera en novembre prochain

- La municipalité remercie vivement Monsieur Albert PIERRE qui s'est chargé de ce travail gracieusement. Pascal DOYEN confirme son intention de terminer le travail et de nettoyer la plage en prévision de la période estivale. Il signale qu'il faut rester vigilant à ne pas reboucher la noue qui se situe derrière la station d'épuration et qui se trouve dans le périmètre de la future Réserve nationale naturelle de la Bassée. Le maire approuve cette remarque d'autant que la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) à Metz a validé la proposition émise par la municipalité de modifier les contours de la réserve nationale qui englobait initialement le site de la plage jusqu'à l'allée des Tilleuls.

- point sur l'entretien de la voirie et des réseaux d'écoulement présenté par Albert Desvéronnières et Dominique Nollez. La rue du Vallon est programmée pour 2021. Le curage des eaux pluviales, qui n'a pas été effectué depuis 40 ans, a commencé ; il reste 1 journée de travail.

- Point sur les archives de la commune présenté par Dominique Barrault. Toutes les archives qui étaient dans la maison des associations ont été répertoriées, classées par ordre chronologique et installées dans le bâtiment des services techniques.

- Point sur le site internet présenté par Denis Hébrard. Des cours de pratique vont être donnés par Alexandre Vergez à Éric Bourgeois et Denis Hébrard dans un 1^{er} temps puis dans un second temps à Florence Vannesson et Benoit Bassac. Lors de la visite du site, ne pas hésiter à forcer l'ouverture si une alerte de sécurité apparaît. Ce problème sera résolu d'ici peu, mais le site internet ne présente pas de risque de virus informatique.

- Point sur le « fil de la Seine ». Denis Hébrard propose que cette tâche soit prise en charge par Céline Contaut qui accepte et demande aux membres du conseil de lui adresser leurs articles.

- Subventions diverses, apprentis, téléthon, amis de nos églises, fondation patrimoine.... Ce point n'a pas été abordé et le sera lors du prochain conseil.

Tour de table :

- PLU : 1^{ère} Reprise du PLU à partir du 16 avril.
- Bernard Pléau signale qu'il manque des panneaux d'affichage au cimetière concernant le recyclage.
- Bernard Pléau signale qu'il n'a pas été mis à l'ordre du jour du présent conseil, ainsi qu'il l'avait demandé, le parking du terrain de pétanques. Benoît Bassac note cette remarque fondée et le mettra à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Isabelle Studer informe le conseil qu'il y aura des réunions de la CCSSOM tous les 2/3 mois concernant les loisirs et la mutualisation. Ce dernier sujet revêt un caractère particulier, beaucoup de pistes sont à explorer.
- Dominique Nollez demande que soit programmé un nettoyage des caniveaux tous les 2 mois.

Clôture de la séance à 23 h 30.

La secrétaire de séance :
Dominique Flory-Ballot

